



Assemblée générale

Distr. générale
26 juillet 2005
Français
Original: anglais

Cinquante-neuvième session

Point 113 de l'ordre du jour

Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies

Lettre datée du 26 juillet 2005, adressée au Président de l'Assemblée générale par le Secrétaire général

Comme suite à ma lettre datée du 15 juillet 2005 (A/59/874), j'ai l'honneur de vous informer que le Tchad a effectué les versements nécessaires pour ramener ses arriérés en deçà du montant spécifié à l'Article 19 de la Charte des Nations Unies.

Le Secrétaire général
(*Signé*) Kofi A. **Annan**

